

**RÈGLEMENT 2026-1156  
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2026  
EMPRUNT DE 4 965 100 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces travaux s'élève à 4 965 100 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

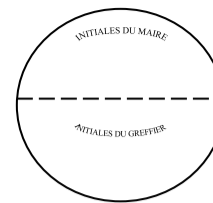
**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 965 100 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Baie-Comeau le 5 février 2026, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

1. Travaux – décontamination des matériaux contenant de l'amiante – divers bâtiments :	193 900 \$
2. Entretien/réfection des systèmes de traitement d'eau :	891 600 \$
3. Démantèlement des marquises – centre-ville du Plateau :	<u>498 310 \$</u>
<b>Sous-total (items 1 à 3) :</b>	<b>1 583 810 \$</b>

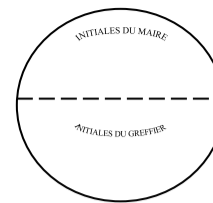


4. Entretien de portes de garage :	126 600 \$
5. Éclairage de rues :	211 000 \$
6. Infrastructures de parcs municipaux :	78 675 \$
7. Réhabilitation – conduite d’égouts :	1 275 000 \$
8. Mise à niveau du groupe électrogène – station pompage Manicouagan :	510 000 \$
9. Réfection équipements pétroliers – 30, Dollard-Des Ormeaux :	<u>265 000 \$</u>
<b>Sous-total (items 4 à 9) :</b>	<b>2 466 275 \$</b>
<b>Coûts directs :</b>	<b>4 050 085 \$</b>
Honoraires professionnels (± 10 % des coûts directs : items 1 à 3) :	158 380 \$
Imprévus (± 10 % des coûts directs) :	<u>405 020 \$</u>
<b>Sous-total :</b>	<b>4 613 485 \$</b>
Taxes nettes (± 4,9875 %) :	<u>230 098 \$</u>
<b>Sous-total :</b>	<b>4 843 583 \$</b>
Financement (± 3 % des coûts directs) :	<u>121 517 \$</u>
<b>TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE :</b>	<b><u>4 965 100 \$</u></b>

### ARTICLE 3

Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter :

- La somme de 1 700 100 \$ sur une période de 15 ans pour les dépenses suivantes :
  - Travaux décontamination des matériaux contenant de l’amiante – divers bâtiments
  - Démantèlement des marquises – centre-ville du Plateau
  - Entretien de portes de garage
  - Éclairage de rues
  - Infrastructures de parcs municipaux
  - Réfection équipements pétroliers - 30, Dollard-des Ormeaux
- La somme de 3 265 000 \$ sur une période de 20 ans pour les dépenses suivantes :
  - Entretien/réfection des systèmes de traitement d’eau
  - Réhabilitation – conduite d’égouts
  - Mise à niveau du groupe électrogène – station pompage Manicouagan



#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2026-\_\_\_\_\_ lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2026.

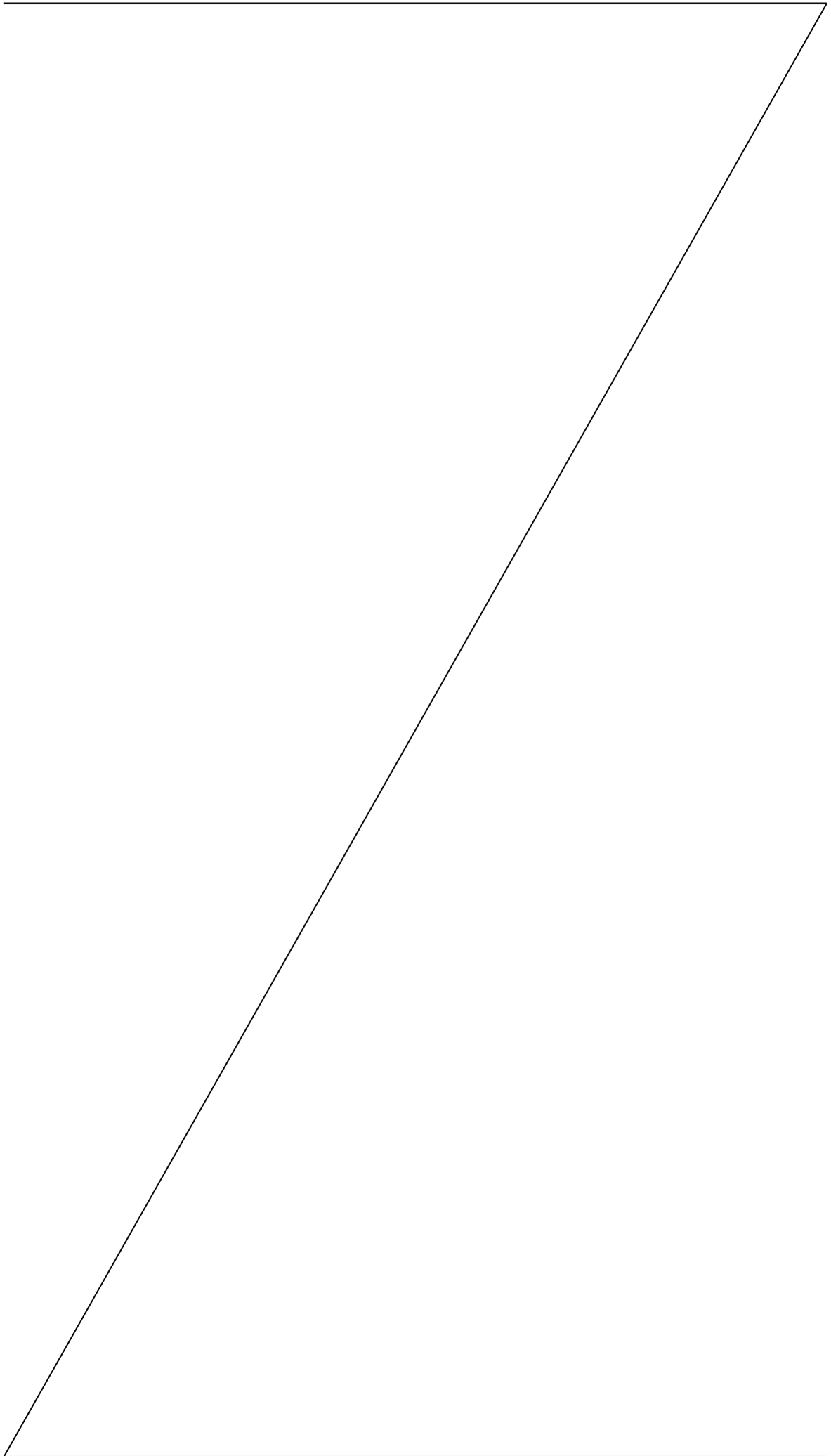
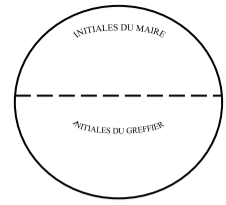
---

**MICHEL DESBIENS**  
**MAIRE**

---

**CLÉMENCE RICHARD**  
**GREFFIÈRE**

Entrée en vigueur le \_\_\_\_\_ 2026



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT**  
**TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2026**  
**Estimation des coûts**

<u>Description</u>	<u>Coût</u>
<b>1.0 Travaux - décontamination des matériaux contenant de l'amiante - divers bâtiments</b>	
1.1 Année 2026	65 200 \$
1.2 Année 2027	64 350 \$
1.3 Année 2028	64 350 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>193 900 \$</b>
<b>2.0 Entretien/réfection des systèmes de traitement d'eau</b>	
2.1 Année 2026	116 300 \$
2.2 Année 2027	387 650 \$
2.3 Année 2028	387 650 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>891 600 \$</b>
<b>3.0 Démantèlement des marquises - centre-ville du Plateau</b>	
3.1 Mobilisation et signalisation	55 850 \$
3.2 Terrassement, construction trottoir, électricité	159 000 \$
3.3 Éclairage	60 100 \$
3.4 Démolition des marquises	218 710 \$
3.5 Communications	4 650 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>498 310 \$</b>
<b>Sous-total (items 1.0 à 3.0) :</b>	<b>1 583 810 \$</b>
<b>4.0 Entretien de portes de garage</b>	
4.1 Année 2026	42 200 \$
4.2 Année 2027	42 200 \$
4.3 Année 2028	42 200 \$
<b>Sous -total</b>	<b>126 600 \$</b>
<b>5.0 Éclairage de rues</b>	
5.1 Conversion de luminaires au LED	211 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>211 000 \$</b>
<b>6.0 Infrastructures de parcs municipaux</b>	
6.1 Tables - parc des Pionniers	3 550 \$
6.2 Module de jeu 5-12 ans - parc du lac Aber	17 625 \$
6.3 Balançoires (5 places) et accès mobilité réduite - parc du lac Aber	10 500 \$
6.4 Tables - parc des Cèdres	2 700 \$
6.5 Balançoires (bébé et droit) - parc D'Astous	13 350 \$

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS 2026**

**Estimation des coûts**

<u>Description</u>	<u>Coût</u>
6.6 Remplacement de balançoires - parc Mingan	6 100 \$
6.7 Réparation bancs et tables, remplacement paniers à rebuts - place de la Biosphère	23 325 \$
6.8 Panier à rebuts - Vieux poste	1 525 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>78 675 \$</b>
<b>7.0 Réhabilitation - conduite d'égouts</b>	
7.1 Année 2026	425 000 \$
7.2 Année 2027	425 000 \$
7.3 Année 2028	425 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>1 275 000 \$</b>
<b>8.0 Mise à niveau du groupe électrogène - station pompage Manicouagan</b>	
8.1 Préachat - groupe électrogène	510 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>510 000 \$</b>
<b>9.0 Réfection équipements pétroliers - 30, Dollard-Des Ormeaux</b>	
9.1 Remplacement des pompes distributrices	115 000 \$
9.2 Réfection du réservoir	50 000 \$
9.3 Système de gestion du carburant	30 000 \$
9.4 Support technique et professionnel incluant contrôle qualité et attestation de conformité	70 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>265 000 \$</b>
<b>Total (items 4.0 à 9.0) :</b>	<b>2 466 275 \$</b>
<b>Total (items 1.0 à 3.0) :</b>	<b>1 583 810 \$</b>
<b>Total des coûts directs :</b>	<b>4 050 085 \$</b>
Honoraires professionnels (10 % ± items 1.0 à 3.0) :	158 380 \$
Imprévus (10 % des coûts directs ±) :	405 020 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>4 613 485 \$</b>
Taxes nettes (4,9875 % ±) :	230 098 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>4 843 583 \$</b>
Financement (3 % des coûts directs ±) :	121 517 \$
<b>TOTAL COÛT BUDGÉTAIRE :</b>	<b>4 965 100 \$</b>



Dave Therrien, ing.  
Directeur  
Service de l'ingénierie  
Le 5 février 2026